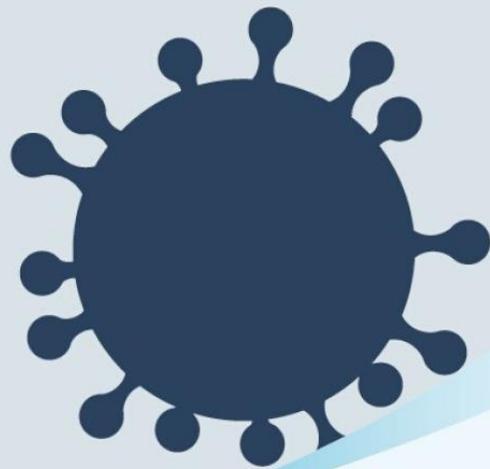




Coronavirus
COVID-19



CISSS de Laval

FAQ – COVID-19

25 mars 2020

Table des matières

ORDRE GÉNÉRAL	3
Que sont les coronavirus?	3
Comment se transmet la COVID-19?.....	3
Quelle est la définition d'un patient suspect de la COVID-19, au Québec?	3
Est-ce que la COVID-19 peut être soignée?	3
Quelles sont les dernières données sur le taux de mortalité de la COVID-19?	4
Comment la COVID-19 se compare-t-elle au SRAS?	4
Comment la COVID-19 se compare-t-elle à la grippe saisonnière?	4
Est-ce qu'une personne infectée, mais asymptomatique, peut transmettre la COVID-19?	4
EMPLOI – CISSS DE LAVAL	4
EMPLOI – GÉNÉRAL	6
Est-il recommandé de ne pas rentrer au travail?.....	6
Mon employeur doit-il prendre des mesures particulières pour protéger la santé des travailleurs?	6
Un employé peut-il être congédié s'il refuse d'aller travailler dans un endroit à risque?	7
Les employés qui sont de retour de voyage, qui ont été testés pour la COVID-19, mais dont le test est négatif. Peuvent-ils travailler et, si oui, à quelles conditions?	8
J'ai des inquiétudes et des questions concernant ma situation de santé et mon travail (femme enceinte, immunosuppression, etc.). Que faire?.....	8
INFECTION, TRANSMISSION ET ISOLEMENT	8
Quels sont les principaux symptômes associés à la COVID-19?	8
Combien de temps la COVID-19 survit-elle sur les objets?	8
En attendant un vaccin, comment peut-on se protéger de la COVID-19?	9
Le port du masque est-il efficace pour se protéger de la COVID-19 en dehors des soins aux patients?	9
Puis-je avoir un test de dépistage si je ne souffre pas de symptômes grippaux, comme la toux et la fièvre?	9
Si on souffre de symptômes de la grippe, doit-on demander automatiquement un test de la COVID-19?.....	9
Si je dois me placer en isolement en raison de symptômes grippaux, quelles sont les consignes à respecter?	10
Dois-je me placer en isolement, ou alors m'inquiéter de la COVID-19 si je commence des symptômes de rhume, après avoir vu un patient sans facteur de risque, mais symptomatique alors que moi et/ou le patient portions un masque de procédure?	10

Un membre de ma famille qui habite avec moi revient de voyage. Quelles sont les mesures à suivre?	11
L'attente des résultats du test de dépistage a atteint plusieurs jours. Est-ce en voie d'être corrigé?.....	11
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL.....	11
Si je traite un patient suspect de la COVID-19, comment dois-je me protéger?.....	11
Quand dois-je porter un masque N95?	12
Pourquoi les indications de masque N95 ont-elles changé?	12
Qui décide de ces changements?.....	12
Si un patient revient de voyage depuis moins de 14 jours, mais n'a aucun symptôme et consulte pour une plainte non reliée à la COVID-19, le patient doit-il porter une protection particulière? Dois-je me protéger pour traiter ce patient?	12
Dois-je changer de masque à chaque patient? Quelle est la durée de vie d'un masque de procédure? Est-ce que je peux utiliser les masques lavables?	12
Comment dois-je désinfecter ma clinique lorsqu'un patient suspect de la COVID-19 quitte la clinique?.....	13
RELATION PATIENT.....	13
Que doit-on faire avec un patient qui a voyagé et qui est symptomatique, qui est testé pour la COVID-19 avec un résultat négatif, s'il doit être hospitalisé?	13
PERSONNES À RISQUE	13
Est-ce que les visites dans les hôpitaux, les CHSLD, les ressources intermédiaires, les ressources de type familial pour les aînés et les adultes vulnérables ainsi que dans les résidences privées pour aînés sont permises?	13
Est-ce qu'une personne peut se rendre à l'hôpital pour visiter un proche mourant?.....	13
Les femmes enceintes sont-elles à risque?	14
Les enfants sont-ils moins à risque?.....	14

ORDRE GÉNÉRAL

Que sont les coronavirus?

Les coronavirus (CoV) sont une famille de virus qui s'attaquent aux humains ainsi qu'aux animaux. Sept coronavirus affectent l'humain : quatre causent des rhumes ordinaires et trois engendrent des syndromes respiratoires sévères (le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV) et la COVID-19).

Comment se transmet la COVID-19?

Tout comme pour la grippe saisonnière (influenza), la transmission se fait principalement **par un contact** avec une personne infectée par le virus. Lorsque la personne malade éternue ou tousse, elle émet des gouttelettes qui peuvent contaminer les autres lorsqu'elles s'infiltreront par le nez ou la bouche.

Comme le coronavirus peut vivre sur des objets et surfaces, il est également possible d'attraper la COVID-19 lorsqu'une personne touche des objets ou des surfaces contaminées par une personne infectée, puis porte ses mains à ses yeux, son nez ou sa bouche.

- ▶ 3 heures sur des objets à surfaces sèches;
- ▶ 6 jours sur des objets à surfaces humides.

Pour le moment, rien n'indique que le virus peut simplement voyager dans l'air (transmission aérienne) comme pour la varicelle ou la rougeole – il faut un contact rapproché avec une personne infectée pour être à risque de contracter la COVID-19. C'est pourquoi, lorsqu'il s'avère qu'une personne infectée a voyagé en avion, les autorités retraceront seulement les passagers assis dans les trois rangées situées devant et derrière elle plutôt que de contacter tous les passagers de l'avion.

Il est aussi possible que le virus soit transmis par les selles, mais il s'agit de théorie pour le moment et ce serait un moyen très secondaire.

Quelle est la définition d'un patient suspect de la COVID-19, au Québec?

(En date du 19 mars 2020)

Toute personne :

- ▶ Qui a voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours, OU
- ▶ Qui a fréquenté un des lieux publics ciblés par les autorités de santé publique, OU
- ▶ Qui a été en contact étroit avec un cas confirmé ou une personne sous investigation de la COVID-19, OU
- ▶ Qui a reçu la consigne de demeurer en isolement volontaire à domicile,
- ▶ ET qui a de la fièvre OU de la toux OU des difficultés respiratoires.

Est-ce que la COVID-19 peut être soignée?

Comme pour la grippe saisonnière, les personnes atteintes présentent de la fièvre, de la toux et des difficultés respiratoires. Certains développent une pneumonie. La grande majorité des personnes malades se remettent sur pied en se soignant à la maison, sans avoir besoin de visiter l'hôpital. Les personnes avec des complications doivent être hospitalisées.

Pour l'instant, il n'existe ni médicament antiviral pour traiter l'infection ni vaccin pour la prévenir. Mais ce ne sont pas tous les porteurs du coronavirus qui tombent malades : une certaine proportion d'entre eux – difficile à établir pour le moment – ne développent pas de symptômes.

Quelles sont les dernières données sur le taux de mortalité de la COVID-19?

Le nouveau coronavirus s'attaque à tous les groupes sociodémographiques. Mais comme pour la grippe saisonnière, certaines personnes sont plus à risque de développer des complications qui peuvent rendre l'infection mortelle. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) évalue présentement le taux de mortalité associé à une infection COVID-19 entre **3 et 4 %**.

Les personnes âgées et les personnes qui souffrent déjà de maladies chroniques (comme les maladies respiratoires, les maladies cardiaques ou les personnes atteintes du diabète, du cancer ou celles qui sont immunodéficientes) sont plus à risque que les autres.

Comment la COVID-19 se compare-t-elle au SRAS?

Selon les dernières données, la COVID-19 est plus contagieuse, mais moins souvent mortelle que le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS).

Comment la COVID-19 se compare-t-elle à la grippe saisonnière?

La COVID-19 est plus souvent mortelle que la grippe saisonnière. La mortalité de la COVID-19 est environ 10 fois plus grande que pour les virus de la grippe saisonnière qui circulent normalement. La COVID-19 est également plus contagieuse que le virus de la grippe.

Est-ce qu'une personne infectée, mais asymptomatique, peut transmettre la COVID-19?

Ce n'est pas encore clair. Mais il reste possible, selon l'OMS, qu'une personne présentant des symptômes très légers, comme une petite toux sèche, puisse transmettre le virus.

EMPLOI – CISSS DE LAVAL

Quelles sont les directives pour les employés du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval concernant leur présence au travail? Quelles conditions et quels symptômes les exemptent de se présenter au travail? Y a-t-il des mesures particulières qui s'appliquent aux employés qui ont des conditions de santé particulières (qui sont immunosupprimés, enceintes ou qui ont plus de 70 ans)?

Les employés du réseau de la santé sont tous appelés à prêter main-forte dans la situation actuelle en respectant leur capacité physique.

En ce moment, plusieurs virus sont encore en circulation comme la gastro-entérite et le syndrome d'allure grippal. Les employés qui sont malades (grippe, rhume, gastro-entérite) doivent appliquer les mesures habituelles et nous appliquons nos protocoles en place.

En ce qui concerne le coronavirus, les critères émis par la Direction nationale de santé publique sont appliqués au CISSS de Laval, soit :

- ▶ les retours de vacances à l'extérieur du Canada depuis moins de 14 jours,
- ▶ le contact étroit avec les personnes de l'entourage qui sont de retour de vacances ET qui présentent des symptômes,
- ▶ les travailleurs répondant à un des deux critères mentionnés ci-haut ET présentant soit de la fièvre, soit de la toux.

Les employés concernés font l'objet d'un suivi par le Service de soutien à la gestion de la présence au travail afin d'assurer les mesures mises en place et aussi d'assurer un bon retour au travail lorsque celui-ci sera autorisé, le tout selon chaque situation.

En ce qui concerne les travailleurs immunosupprimés, enceintes ou de plus de 70 ans, l'employeur analyse d'abord individuellement le risque en fonction du degré d'exposition de l'employé.

Si l'organisation du travail ou les tâches à effectuer mettent effectivement le travailleur à risque, plusieurs options sont possibles :

- ▶ un tri de la clientèle à desservir peut être fait :
 - une liste de questions doit être posée à l'utilisateur ou au membre de sa famille le représentant afin de s'assurer que le travailleur ne soit pas en contact avec un usager en dépistage, un cas probable ou un cas confirmé de la COVID-19;
- ▶ une relocalisation (déplacement temporaire) du travailleur peut aussi être effectuée :
 - à d'autres tâches;
 - dans un autre service où il serait moins à risque d'être en contact avec un usager en dépistage, un cas probable ou un cas confirmé de la COVID-19;
- ▶ le télétravail est aussi une option possible dans certains secteurs après entente avec le supérieur immédiat.

Si au terme de toutes ces démarches, des mesures de prévention ne peuvent pas être mises en place, la personne salariée et son gestionnaire peuvent convenir de modalités autres pour lui permettre de demeurer à la maison. Il pourrait alors utiliser sa banque de vacances, de temps accumulé ou autre modalité avec ou sans solde.

Quelles sont les directives quant au port de l'uniforme?

Afin de limiter les risques de propagation de la COVID-19 au sein de la communauté, le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a transmis à l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux une directive, à l'attention des médecins, des employés et des professionnels de la santé, quant au port des uniformes de service et sarraus. Dès maintenant et jusqu'à nouvel ordre, il est obligatoire de retirer vos uniformes de service et vos sarraus :

1. Avant de quitter votre lieu de travail;
2. Lorsque vous prenez vos pauses à l'extérieur des établissements du Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) de Laval;
3. Au moment d'accompagner des usagers lors de déplacements en dehors des installations;

EMPLOI – GÉNÉRAL

Est-il recommandé de ne pas rentrer au travail?

Les personnes qui reviennent de voyage doivent absolument ne pas se rendre sur leur lieu de travail. Elles doivent respecter la consigne d'isolement pour une période de 14 jours. En cas de bris de service, un employé revient alors au travail après 7 jours en portant un masque de procédure et en prenant sa température deux fois par jour.

Les personnes qui ne reviennent pas de voyage et qui ne présentent aucun symptôme de la COVID-19 (se référer à la question des symptômes de la COVID-19) sont invitées à se rendre à leur lieu de travail, en s'assurant de respecter les règles d'hygiène de base.



Mon employeur doit-il prendre des mesures particulières pour protéger la santé des travailleurs?

Selon l'article 51 de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)*, l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur.

Pour ce faire, l'employeur doit mettre en œuvre des mesures d'identification, de contrôle et d'élimination de ce risque biologique. À titre d'exemple, l'employeur doit appliquer les mesures d'hygiène nécessaires pour limiter la propagation du virus. Il peut aussi adopter une pratique de travail favorisant la distance sociale pour minimiser les risques. Cette pratique peut inclure des moyens tels :

- ▶ éviter les réunions face à face non essentielles;
- ▶ utiliser des outils technologiques pour les communications avec et entre les travailleurs;
- ▶ favoriser le télétravail.

L'employeur peut également se doter d'une politique sur la présence au travail du personnel présentant des signes et symptômes de l'infection en contexte de pandémie. Les travailleurs devraient être informés de la conduite à suivre dès l'apparition des symptômes.

Quant au travailleur, il lui appartient de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent à proximité des lieux de travail, selon l'article 49 de la LSST.

Un employé peut-il être congédié s'il refuse d'aller travailler dans un endroit à risque?

Dans le cas d'un refus de travail, un inspecteur de la CNESST déterminera dans les plus brefs délais si le milieu de travail présente un réel danger pour le travailleur ou non.

Les employés qui sont de retour de voyage, qui ont été testés pour la COVID-19, mais dont le test est négatif. Peuvent-ils travailler et, si oui, à quelles conditions?

Actuellement, on demande un isolement volontaire à tous les voyageurs depuis le 12 mars pour une période de 14 jours. Si la personne a un test négatif à l'intérieur de la période de 14 jours, l'isolement doit être maintenu jusqu'à la fin des 14 jours, même si elle est maintenant asymptomatique. En cas de bris de service, un employé revient alors au travail après 7 jours en portant un masque de procédure et en prenant sa température deux fois par jour.

J'ai des inquiétudes et des questions concernant ma situation de santé et mon travail (femme enceinte, immunosuppression, etc.). Que faire?

Vous devez communiquer avec le 1-877-644-4545.

INFECTION, TRANSMISSION ET ISOLEMENT

Quels sont les principaux symptômes associés à la COVID-19?

Les principaux symptômes de la COVID-19 sont les suivants :

- ▶ Fièvre
- ▶ Toux
- ▶ Difficulté respiratoire

SYMPTÔMES FRÉQUENTS	SYMPTÔMES GRAVES (1 personne sur 6*)
Toux	Difficulté à respirer (dyspnée)
Fièvre	Pneumonie
Fatigue extrême	

Ils peuvent être légers (s'apparenter à un rhume) ou plus sévères (similaires à une pneumonie et à l'insuffisance pulmonaire ou rénale).

D'autres symptômes peuvent aussi apparaître : nausée, vomissement, mal de tête, douleurs musculaires, diarrhée.

Combien de temps la COVID-19 survit-elle sur les objets?

En général, elle ne survit pas longtemps sur les objets :

- ▶ 3 heures environ sur les objets à surfaces sèches;
- ▶ 6 jours environ sur les objets à surfaces humides.

En attendant un vaccin, comment peut-on se protéger de la COVID-19?

De la même façon que pour se protéger de l'influenza ou de la gastro-entérite : en se lavant les mains régulièrement pendant 15 à 20 secondes, en évitant de se toucher les yeux, le nez et la bouche, en toussant dans son coude et en évitant les contacts avec les autres si on est soi-même malade, en se tenant à une distance d'au moins un mètre, idéalement deux, d'une autre personne.



Le port du masque est-il efficace pour se protéger de la COVID-19 en dehors des soins aux patients?

Le port d'un masque n'est pas encore recommandé en dehors des soins de la COVID-19. Il n'est recommandé que pour les personnes infectées ou pour les personnes qui prennent soin d'elles. Celles qui présentent des symptômes du rhume et de la grippe peuvent porter un masque pour éviter de contaminer les autres.

Puis-je avoir un test de dépistage si je ne souffre pas de symptômes grippaux, comme la toux et la fièvre?

Non. Le test de dépistage de type PCR (prélèvements dans le nez et la gorge) détecte la présence du virus seulement pendant l'infection. Par contre, si vous avez voyagé à l'étranger, vous devez vous placer en isolement pour 14 jours, même en l'absence de symptômes.

Si on souffre de symptômes de la grippe, doit-on demander automatiquement un test de la COVID-19?

Tout dépend de votre situation.

Si vous éprouvez des symptômes et que vous avez voyagé récemment à l'étranger, ou que vous êtes en contact rapproché avec quelqu'un qui y est allé, vous devez communiquer avec le 1 877 644-4545.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux vous demande de ne pas vous présenter pas dans une clinique de dépistage sans avoir reçu au préalable un rendez-vous. Rendez-vous à l'urgence seulement si vous souffrez de difficultés respiratoires. En attendant, suivez les consignes de mise en isolement : évitez les endroits publics, n'empruntez pas les transports en commun. Reportez tout rendez-vous médical non urgent. N'accueillez pas de visiteurs à la maison.

Si vous n'avez pas voyagé ni côtoyé quelqu'un qui a voyagé, vous n'êtes pas éligible au dépistage dans les cliniques de dépistage pour le moment. Mais au fur et à mesure que les cliniques ouvrent, les critères pour subir un test seront élargis. En attendant, suivez les consignes de mise en

isolement : évitez les endroits publics, n'empruntez pas les transports en commun, reportez tout rendez-vous médical non urgent, n'accueillez pas de visiteurs à la maison.

Les patients hospitalisés et les travailleurs de la santé pourraient être dépistés dans d'autres situations médicales complexes, selon l'évaluation au cas par cas des situations. Le tout est appelé à changer rapidement.

Quels sont les délais pour obtenir les résultats d'un test de la COVID-19?

L'attente que vous vivez actuellement est très inquiétante pour vous et vos proches. Toutefois, soyez assuré que nous faisons tout ce qui est en notre possible pour analyser les résultats rapidement afin de vous faire un suivi concernant les résultats de votre test.

Actuellement, à Laval, nous réalisons près de 400 prélèvements par jour et tous les tests sont rapidement transmis aux laboratoires compétents pour faire les analyses. Toutes les personnes qui ont subi un test de dépistage recevront, dans les meilleurs délais, un appel concernant leur résultat à la Covid-19.

Si je dois me placer en isolement en raison de symptômes grippaux, quelles sont les consignes à respecter?

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a dressé toute une liste de consignes qui peut être consultée [ici](#). En résumé :

- ▶ Restez à la maison.
- ▶ Reportez tout rendez-vous non urgent.
- ▶ Mangez et dormez seul dans une pièce de la maison.
- ▶ Utilisez une salle de bain qui vous est réservée (si possible).
- ▶ Évitez le plus possible d'être en contact avec les autres personnes de la maison.
- ▶ Gardez une distance d'au moins deux mètres entre vous et les autres.
- ▶ Couvrez votre toux et vos éternuements.
- ▶ Lavez vos mains souvent.
- ▶ Ne partagez pas vos assiettes, ustensiles, draps, vêtements.
- ▶ Surveillez vos symptômes, prenez votre température chaque jour.
- ▶ Évitez le contact direct des vêtements, draps et serviettes avec notre peau et nos vêtements.
- ▶ Désinfectez les poignées, tables de chevet, cadres de lit et autres meubles au moins une fois par jour.

Dois-je me placer en isolement, ou alors m'inquiéter de la COVID-19 si je commence des symptômes de rhume, après avoir vu un patient sans facteur de risque, mais symptomatique alors que moi et/ou le patient portions un masque de procédure?

En raison de l'épidémiologie actuelle (transmission en lien avec des facteurs de risque) et de la protection qu'offre le masque de procédure, il n'y aurait aucune raison de s'isoler ou de s'inquiéter.

On tend à oublier que le masque de procédure porté par un patient ayant la COVID-19 est extrêmement efficace pour empêcher ce patient d'être contagieux.

Un membre de ma famille qui habite avec moi revient de voyage. Quelles sont les mesures à suivre?

Vous pouvez consulter les consignes du Gouvernement du Québec concernant les voyageurs et ceux qui vivent avec les personnes qui rentrent de voyage :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/#c46341>

On peut y lire que si vous n'avez pas de toux ou de fièvre, il n'y a aucune mesure particulière à prendre. Lavez vos mains régulièrement et évitez de partager vos objets personnels tels que : assiettes, ustensiles, verres.

Si vous avez de la toux ou de la fièvre, contactez le 1 877 644-4545.

L'attente des résultats du test de dépistage a atteint plusieurs jours. Est-ce en voie d'être corrigé?

Effectivement, il y a eu des délais en raison de l'embourbement du seul laboratoire qui effectuait le test et du succès des cliniques de dépistage. Heureusement, depuis le 19 mars 2020 PM, nous avons un corridor de services avec un des nouveaux laboratoires effectuant le test et le délai a été considérablement réduit.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

Si je traite un patient suspect de la COVID-19, comment dois-je me protéger?

En appliquant les mesures suivantes :

- ▶ Masque de procédure pour tous les travailleurs de la santé à moins de 2 mètres de l'utilisateur.
- ▶ Protection oculaire (écran facial ou lunettes protectrices). Les lunettes de prescription ne

sont pas considérées comme une protection adéquate. Les lunettes protectrices devraient être récupérées en raison des stocks qui sont bas. Une procédure détaillée est à venir, mais pour le moment, il est recommandé, après le contact avec le patient, de se laver les mains avant de les retirer et d'ensuite les nettoyer avec une lingette désinfectante.

- ▶ Blouse à manches longues non stérile, à usage unique (prévoir une blouse imperméable si risque de contact avec des liquides biologiques, ex. : vomissements). Les blouses jetables et celles lavables sont jugées équivalentes.
- ▶ Gants non stériles à usage unique, bien ajustés et devant recouvrir les poignets.
- ▶ S'abstenir de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains potentiellement contaminées.

Quand dois-je porter un masque N95?

En présence d'un cas suspect avec deux circonstances particulières :

- ▶ En présence d'un cas sévère soit toute personne avec RR \geq à 30/min ou saturation en O₂ \leq à 93 % à l'air ambiant ou pneumonie ou besoins en O₂ > 4L/m
- ▶ Lors d'interventions médicales générant des aérosols. En voici la liste :
 - Intubation et extubation trachéale
 - Ventilation non invasive, incluant l'Optiflow®
 - Trachéotomie et soins de trachéotomie
 - Laryngoscopie
 - Réanimation cardio-pulmonaire
 - Ventilation manuelle avant l'intubation
 - Endoscopie haute
 - Aspiration des sécrétions des voies respiratoires en circuit ouvert chez un usager intubé ou trachéotomisé
 - Induction d'expectorations
 - Aspiration naso-pharyngée chez un enfant
 - Ventilation en pression positive via masque facial (BiPAP, CPAP)

Pourquoi les indications de masque N95 ont-elles changé?

En raison de l'avancement des connaissances depuis l'apparition de la maladie à la fin de décembre 2019. Initialement, les recommandations étaient plus prudentes devant ce tout nouveau virus; actuellement, nous sommes beaucoup plus confortables à ne pas utiliser le masque N95 pour toute interaction avec le patient suspect ou confirmé.

Voyez cette vidéo du Dr Yves Longtin, chef de l'unité de prévention et contrôle des infections de l'Hôpital juif de Montréal, pour plus de détails :

<https://www.youtube.com/watch?v= OfSRny9SZI>

Qui décide de ces changements?

Nous sommes tenus en raison de la situation actuelle de suivre les lignes directrices émanant du Comité des infections nosocomiales du Québec. Rassurez-vous, celles-ci sont en tous points semblables ou mêmes plus sévères que celle de l'Organisation mondiale de la santé ou des *Centers for disease control* américains.

Si un patient revient de voyage depuis moins de 14 jours, mais n'a aucun symptôme et consulte pour une plainte non reliée à la COVID-19, le patient doit-il porter une protection particulière? Dois-je me protéger pour traiter ce patient?

- ▶ Nous demandons au patient de porter un masque de procédure par grande prudence.
- ▶ S'il doit être hospitalisé, nous demandons un isolement préventif, mais qui peut être seulement au lit, au cas où il commencerait à développer des symptômes.

Dois-je changer de masque à chaque patient? Quelle est la durée de vie d'un masque de procédure? Est-ce que je peux utiliser les masques lavables?

- ▶ Les masques procéduraux n'ont pas de durée de vie précise. Ils doivent être changés s'ils sont humides ou souillés.
- ▶ Les masques N95 ont une durée de vie de 8 à 12 heures.

- ▶ Pour l’instant, les masques lavables ne sont pas recommandés pour les soins aux patients suspects ou confirmés de la COVID-19
- ▶ Les recommandations sur le moment de changer le masque vont varier selon la situation. Par exemple, la visite de plusieurs patients dans une unité totalement dédiée à la COVID-19 ne nécessitera pas de changer de masque entre chaque patient.

Comment dois-je désinfecter ma clinique lorsqu’un patient suspect de la COVID-19 quitte la clinique?

Il est important de :

- ▶ Porter les mesures de protections individuelles requises (ÉPI)
- ▶ Nettoyer et désinfecter :
 - Salle d’examen : procéder entre chaque patient suspecté.
 - Salle d’attente : procéder à une désinfection « high touch » (surfaces fréquemment touchées) dans l’ensemble de la clinique à une fréquence déterminée selon l’achalandage (chaque heure ou chaque deux heures).
- ▶ Désinfecter avec un produit approuvé pour un produit hospitalier, reconnu efficace et homologué par Santé Canada (produit habituel ou solution chlorée).

RELATION PATIENT

Que doit-on faire avec un patient qui a voyagé et qui est symptomatique, qui est testé pour la COVID-19 avec un résultat négatif, s’il doit être hospitalisé?

L’isolement doit se poursuivre jusqu’à la fin des 14 jours. Un test négatif dans la période ne veut pas nécessairement dire qu’il ne pourrait pas développer des symptômes de la COVID-19 durant cette période de 14 jours.

PERSONNES À RISQUE

Est-ce que les visites dans les hôpitaux, les CHSLD, les ressources intermédiaires, les ressources de type familial pour les aînés et les adultes vulnérables ainsi que dans les résidences privées pour aînés sont permises?

Les visites non essentielles dans ces établissements sont interdites jusqu’à nouvel ordre afin de protéger les utilisateurs et le personnel du réseau de la santé et des services sociaux. Dans des cas bien précis (par exemple pour les naissances ou en pédiatrie), et sous conditions strictes, certaines visites seront accordées.

Est-ce qu’une personne peut se rendre à l’hôpital pour visiter un proche mourant?

Oui. Sous conditions strictes à respecter, les établissements de santé tolèrent les visites en cas de situations exceptionnelles ou humanitaires. Les visites non essentielles sont interdites.

Les femmes enceintes sont-elles à risque?

Selon l'Organisation mondiale de la santé, les femmes enceintes ne sont pas plus à risque que la population générale de complications liées à la COVID-19. Les travailleuses enceintes, par prudence, ne devraient toutefois pas être en contact avec des cas suspects ou confirmés de la COVID-19.

Les enfants sont-ils moins à risque?

Les cas de personnes mineures atteintes sont plus rares, mais ils existent. De plus, lorsque les enfants sont atteints, leur état est souvent bien moins grave que chez les adultes. Cependant, ils peuvent contracter et surtout transmettre le virus.

RESSOURCES EXTERNES

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) met à la disposition du public plusieurs outils dans la gestion de la crise de la COVID-19.

Pour plus d'informations, consultez leur [site web](#).

Pour obtenir :

- Le *Guide autosoins*, un outil permettant de prendre les meilleures décisions pour sa santé et celle de ses proches pendant cette pandémie, cliquez [ici](#).
- L'outil d'information sur le deuil en raison de la pandémie, cliquez [ici](#).
- Le feuillet d'informations sur les consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de la COVID-19, cliquez [ici](#).
- Le feuillet d'informations sur les consignes à suivre pour la personne atteinte de la COVID-19 en isolement à la maison, cliquez [ici](#).
- Le feuillet d'informations sur les consignes à suivre pour la personne malade en attente d'un test ou d'un résultat d'un test pour la COVID-19, cliquez [ici](#).